

Annonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2025-2026

TROPHEE CASSIS

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

Ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Zone EST + Zone SUD EST

DIJON

21 et 22 Février 2026

Sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL TROPHEE CASSIS

LIEU Patinoire Municipale

Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres
1 BD TRIMOLET 21000 DIJON

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **du 26 décembre 2025 au 6 janvier 2026**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

par courrier électronique : à asqdb@bbox.fr

avec copie au responsable de zone inter-régionale rzir-e@csndg.org

- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire.



Relevé d'identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

12135	00300	08774313842	23	CE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1213	5003	0008	7743	1384	223
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	2	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte A S G DIJON BOURGOGNE

PATINOIRE MUNICIPAL

1 BOULEVARD TRIMOLET

21000 DIJON

DIJON VALMY
52 A AVENUE FRANCOISE GIROUD
21000 DIJON

TEL : 08.20.33.22.11

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Nom : Amandine HEINRICH

Tel : 06 74 76 55 30

Mail : rzir-e@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Nom : AUBERTIN CORINNE
Tel : 06 28 57 14 92.
Mail : corinne.aubertindl@gmail.com

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom : AUBERTIN CORINNE
Tel : 06 28 57 14 92
Mail : corinne.aubertindl@gmail.com

HÔTEL OFFICIEL

Best Western Dijon Quétigny
1 rue du Cap Vert
21800 Quétigny - Tel : 03 74 95 12 03

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

11 RUE DES FORGES
21000 DIJON
TEL : 0380441144

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **45 euros** par Solo,
- **55 euros** par Couple

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 20 € au titre des frais de dossier.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 2 Janvier au 6 février 2026** via la plateforme ppc.csndg.org selon la com **385**.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

A la 1^{ère} connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) licencié.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant **le 3 février 2026** à : asgdb@bbox.fr

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer **du 12 février 2026 au 17 février 2026** à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **386**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- 2 clés USB de secours pour chaque club
(1 pour Danses Imposées et 1 pour les Danses Libres et d'Interprétation)
 - Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régionale.

8. LIVRET D'ACCUEIL et AFFICHAGE DANS LA PATINOIRE

Afin de contribuer à la sobriété écologique (et énergétique),

- le livret d'accueil sera publié en PDF et disponible sur www.csndg.org .
- Si les résultats peuvent être mis en ligne au fur et à mesure de la compétition, l'affichage dans la patinoire comportera uniquement les horaires, les ordres de passage ainsi que les feuilles de résultats signées du juge arbitre. Les détails des résultats seront alors disponibles dès la fin de la catégorie sur www.csndg.org

9. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

10. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

11. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

12. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

13. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégionale** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

14. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.